

L'EMBAUCHE D'UN PREMIER SALARIE : UNE ETAPE DANS VOTRE DEVELOPPEMENT ; QUELQUES REGLES ESSENTIELLES POUR LA FRANCHIR AVEC SUCCES.

1. RAPPELS

- Ne pas omettre de **définir clairement le profil du poste** doit être en adéquation avec votre projet de développement.
- **Formalisme à respecter lors de l'embauche** pour bénéficier des exonérations.

2. UN SALARIE CE N'EST PAS LE DOUBLE DU CREATEUR

Ne pas nous attendre à ce qu'il fasse la même chose que vous.

- **Définir clairement ses tâches,**
- **Le motiver,**
- **Le contrôler.**

3. QUELQUES PROCEDURES DE CONTROLE A METTRE EN PLACE SELON VOTRE ACTIVITE COMPTE TENU DU FAIT DE VOS NOMBREUX DEPLACEMENTS ET QUE VOUS DEVEZ ETRE PARTOUT

➤ Activité de négoce et/ou de fabrication nécessitant des achats :

- Est-il utile d'acheter (cf. stocks existants) OUI – NON par le premier salarié ?
- La quantité à acheter (mesurer la bonne quantité – ne pas acheter largement au dessus des besoins immédiats ou proches pour avoir un bon tarif) : car problèmes de trésorerie dont le salarié peut ne pas être conscient.
- Appel d'offres pour éviter liens particuliers avec un fournisseur.

➤ Activité Prestataire de services :

- 1) Feuilles de temps même très simplifiées à faire remplir par le salarié.

- Avantages :
- **Mesurer les déperditions de temps.** Le salarié est parti 3 fois du chantier pour aller chercher du matériel : mauvaise organisation.
 - **Mesurer le temps passé par le salarié avec deux objectifs :**
 - ✓ **Adapter les prochains devis :** le salarié n'a pas obligatoirement la même productivité que le chef d'entreprise très impliqué dans son travail, et il ne dépasse pas les journées de travail légal sans se faire payer des heures supplémentaires qui augmentent le prix de revient.
 - ✓ Vérifier si le salarié travaille « normalement » (compte tenu de sa qualification).
 - **Faire ressortir des travaux supplémentaires** que le client lui aurait demandés **afin de les facturer.** (au besoin, donner au salarié des ordres de travaux à faire signer préalablement par le client).

2) Contrôle de la qualité du travail du salarié pour réactivité du créateur.

- **A faire de façon très régulière** et à débiter après l'embauche :
 - réajuster le chantier pendant qu'il peut encore l'être ; sinon coût de revient beaucoup plus important :
 - satisfaction du client,
 - garder le contrôle de la clientèle, lien privilégié avec le client qui ne doit pas passer par le salarié et rester au créateur.

3) Contrôle des quantités de matériels utilisés sur le chantier.

- pour éviter gâchis ou détournements.